

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

29 février 2016

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1296/2016

*Annule et remplace la
délibération n° 1286-
2016*

Objet :

**Demande de
Subventions**

Projet n° 5 :

Rénovation de l'église
communale de Chepy

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le projet n°5: Rénovation des murs de l'église communale - et dont le coût prévisionnel s'élève à 57 095€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, qui pourra être réalisé par tranches en fonction de l'urgence des travaux et de la disponibilité du tailleur de pierre
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 40 % du montant de la dépense soit 18 270€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général soit 57 095€ x 80 % x 24.4 % = 11 145€
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional soit 57 095€ x 80 % x 15% = 6 851€

- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET